



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 12 Avril 2021 à 19 h 30**

Étaient présents : Mrs DELHOUME- BON – DUMAND - GARDAIS – GOUINEAUD - LESSEUR – ROUX et Mmes AUTANT – ERABLE – LUCAS - MESLAND – REMY

Excusés: Mme DE KERROS (pouvoir à Mme ERABLE)
Mme MAZET (pouvoir à M. DELHOUME)
M. MIMOL (pouvoir à M. BON)

M. Frédéric GOUINEAUD a été nommé secrétaire de séance.

1/ Présentation du budget primitif 2021 - Commune

M. le Maire présente le budget primitif 2021 pour la Commune.

Le budget est en équilibre pour un total de 601 790,00 €. Il se détaille de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 452 937,00 € à titre indicatif 43 % pour les charges de personnel, 14 % pour les achats, et 11 % pour les services extérieurs.

Recettes : 452 937,00 € à titre indicatif 63 % impôts et taxes, 19 % en subventions et dotations et 12 % travaux en régie.

Investissement

Dépenses : 148 853,00 € notamment 46 % en immobilisations corporelles, 36 % transferts et opération d'ordre.

Recettes : 148 853,00 € dont 58 % en dotations (affectation résultat de fonctionnement) et 18 % en emprunts.

2/ Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019, Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,45%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,01 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3/ Affectation résultats 2020 (Commune)

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 le 06/04/2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	75 324,49 €
- un excédent reporté de	3 370,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	78 695,01 €
- un excédent d'investissement de	7 579,60 €
- un déficit de restes à réaliser de	3 860,00 €
Soit un excédent de financement de	3 719,60 €
DÉCIDE D'AFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	78 695,01 €
AFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	70 000,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	8 695,01 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCÉDENT	7 579,60 €

4/ Vote du budget primitif 2021 (Commune)

Le conseil municipal VOTE les propositions nouvelles du budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	148 853,00 € (dont 3 860,00 € de RAR)
Recettes	148 853,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	452 937,00 €
Recettes	452 937,00 €

5/ Affectation résultats 2020 (Lotissement La Faurie)

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 le 06/04/2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	0,00 €
- un excédent reporté de	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0,00 €
- un excédent d'investissement de	4 327,80 €
- un déficit de restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	4 327,80 €
DÉCIDE D'AFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	0,00 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCÉDENT	4 327,80 €
--	------------

6/ Vote du budget primitif 2021 (Lotissement la Faurie)

Le conseil municipal VOTE les propositions nouvelles du budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	47 438,00 €
Recettes	47 438,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	40 528,00 €
Recettes	40 528,00 €

7/ Affectation résultats 2020 (Lotissement le Champ Fleuri)

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 le 06/04/2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	0,00 €
- un excédent reporté de	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0,00 €
- un excédent d'investissement de	11 500,00 €
- un déficit de restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	11 500,00 €
DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 :	0,00 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCÉDENT	11 500,00 €
--	-------------

8/ Vote du budget primitif 2021 (Lotissement le champ Fleuri)

Le conseil municipal VOTE les propositions nouvelles du budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	11 500,00 €
Recettes	11 500,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

9/ Affectation résultats 2020 (régie Panneaux photovoltaïques)

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le Compte Administratif 2020 le 06/04/2021,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	656,15 €
- un déficit reporté de	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	656,15 €
- un excédent d'investissement de	6 880,00 €
- un déficit de restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	6 880,00 €
DÉCIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	656,15 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	656,15 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCÉDENT	6 880,00 €

10/ Vote du budget primitif 2021 (Régie Panneaux photovoltaïques)

Le conseil municipal VOTE les propositions nouvelles du budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	6 880,00 €
Recettes	6 880,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	656,00 €
Recettes	656,00 €

11/ Informations diverses

a) l'Archéologie au pied des églises

Mme LUCAS Annick nous fait part de l'organisation d'une exposition qui aura lieu cet été à la bibliothèque et à l'Église. Elle aura pour thème les vestiges des églises romanes et aura un lien avec les fouilles effectuées autour de notre église.

b) Mme MESLAND et M. DELHOUME nous indiquent qu'une réflexion est en cours sur le devenir des déchets et surtout de leur traitement (ramassage, recyclage, ...) par les services de la CDA.

La séance est levée à 21 h 45.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 15 Avril 2021

Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]